

**Arrêté du 9 avril 2013 portant nomination à une commission régionale d'inscription  
et à une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes  
NOR : JUSC1305457A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu les articles L. 822-2, L. 822-6 ;*

*Vu l'article R. 822-8 du code de commerce ;*

*Vu les arrêtés du 9 et 30 avril 2010 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Riom;*

*Vu les arrêtés du 16 février et du 7 juillet 2011 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Riom;*

*Vu les arrêtés du 8 mars et du 19 juillet 2012 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Riom;*

*Vu les propositions du président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Riom, en date du 17 janvier 2013 ;*

*Vu les propositions de la présidente de la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, en date du 13 et 18 février 2013 ;*

*Vu les propositions et avis du premier président de la cour d'appel de Riom et du procureur général près ladite cour, en date du 18 février 2013 ;*

*Vu les propositions du ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur, en date du 2 avril 2013 ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Sont nommés membres de la commission régionale d'inscription et de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Riom :

En qualité de président

Mme Chantal JAVION, conseillère à ladite cour, titulaire.

M. Olivier SCHRAM, vice-président du tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand, suppléant.

En qualité de magistrat de la chambre régionale des comptes

M. Vincent SIVRÉ, premier conseiller à la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, titulaire.

M. Richard MONLÉON, président de section à la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, suppléant.

En qualité de professeur des universités spécialisé en matière juridique, économique ou financière

M. Hervé CAUSSE, professeur de droit privé et de droit des affaires à l'université d'Auvergne, titulaire.

M. Frédéric BUY, professeur de droit privé et de droit des affaires à l'université d'Auvergne, suppléant.

En qualité de personne qualifiée en matière juridique, économique ou financière

M. Maurice BOURRIGAUD, président de la commission des finances de la chambre de commerce et d'industrie du Puy-de-Dôme, titulaire.

Mme Edith CANDELIER, président du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand, titulaire.

M. Bernard SALIN, trésorier adjoint de la chambre de commerce et d'industrie du Puy-de-Dôme, suppléant.

M. Patrick PERROTIN, juge au tribunal de commerce de Clermont-Ferrand, suppléant.

En qualité de représentant du ministre chargé de l'économie

M. Gilbert LISI, directeur départemental des finances publiques de l'Allier, titulaire.

Mlle Geneviève GARNIER, responsable de division à la direction départementale des finances publiques de l'Allier.

En qualité de membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

M. Marc RECHARD, commissaire aux comptes, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Riom, titulaire.

M. Jean-Pierre BOUARD, commissaire aux comptes, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Riom, suppléant.

#### **Article 2**

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 9 avril 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice, et  
par délégation,  
La sous-directrice du droit économique,

**Aude AB-DER-HALDEN**